



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 64403

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les projets « J » qui permettent d'apporter une aide financiere a la realisation de projets presentes par les jeunes. Il lui demande de bien vouloir indiquer quel bilan peut etre effectue de cette operation dans les departements d'outre-mer. En particulier, il souhaiterait savoir, pour chacun de ces departements, quel est le nombre de projets retenus et le montant des subventions allouees a cet effet. Il la remercie de bien vouloir lui faire part des suites qu'elle envisage de donner a cette operation.

Texte de la réponse

Reponse. - Une des grandes priorites du ministere de la jeunesse et des sports en 1992 a ete le soutien a l'initiative des jeunes grace au programme Projets J Ce dispositif integrait differentes mesures preexistantes afin de proposer aux jeunes un programme unique, coherent et lisible dans lequel ils sont totalement acteurs de leur initiative. Le ministere a consacre en 1992 a ce programme 170 millions de francs dont 50 millions de francs ont permis d'assurer l'implication des associations nationales de jeunesse et d'education populaire dans le cadre de l'avenant 1992 aux conventions triennales d'objectifs et 120 millions de francs ont ete deconcentres, dont 14,8 millions de francs pour le GIP pour l'aide a l'initiative des jeunes. Les credits ont ete abondes a hauteur de 20 millions de francs par le secretariat d'Etat a la ville, le ministere de l'education nationale et de la culture, le ministere des affaires sociale et de l'integration, le fonds d'action sociale pour les travailleurs immigres et leurs familles, le ministere du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DIJ), le ministere des departements et territoires d'outre-mer, partenaires de l'operation. En 1992, la dotation pour les departements d'outre-mer s'est elevee a 8 200 000 F dont 5,1 millions de francs en provenance du ministere des departements et territoires d'outre-mer. Les sommes attribuees aux quatre departements d'outre-mer ont ete respectivement les suivantes : pour la Reunion : 2 850 000 francs ; pour la Martinique : 2 968 000 francs ; pour la Guadeloupe : 1 751 000 francs ; pour la Guyane : 631 000 francs. Au niveau national, en 1992, 140 000 jeunes d'une moyenne d'age de 18 ans ont ete concernes. Il est a noter que 80 p 100 de ces jeunes ont un niveau de formation inferieur ou egal au niveau V et que 20 p 100 des jeunes concernes resident dans un quartier DSQ. Les 3/4 des projets ont pour objet des voyage (34 p 100) des activites culturelles (23 p 100) et des activites sportives (16 p 100). Les projets humanitaires ou de solidarite representent 10 p 100 du total. Dans les departements d'outre-mer, 1 148 projets au total ont ete deposes et 738 ont ete finances, soit respectivement 494 projets deposes et 368 finances en Martinique, 420 projets deposes et 195 finances a la Reunion, 203 projets deposes et 149 finances en Guadeloupe, 31 projets deposes et 26 finances en Guyane. En 1993, le programme sera reconduit avec les differents ministeres partie prenante et visera particulierement les jeunes les plus defavorises en fonction d'objectifs prioritaires : favoriser la citoyennete active des jeunes de 13 a 25 ans, contribuer a l'insertion des jeunes en difficulte, renforcer la cohesion sociale par l'accompagnement des projets. Cette volonte se traduit dans la loi de finances 1993 par la reconduction des 120 millions de francs consacres au niveau local par le ministere de la jeunesse et des sports a ce programme, auxquels viendront s'ajouter 20,4 millions de francs des ministeres partenaires de l'operation.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64403

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 novembre 1992, page 5274